



Air France



Le 23 septembre 2021



Déclaration des élus du CSEC CFE-CGC sur les 9 vols aller/retour consentis à Vueling

Les élus CFE-CGC sont attachés au Respect, à la Confiance, à l'application des accords signés ainsi qu'à la véracité des propos tenus par la Direction en session, voire, par les différents canaux de Com au sein de l'entreprise, mais pas que !!.

Lors du CSEC du 06 avril 2021, la Direction s'était engagée, devant les élus, sur les conditions de cession des slots au départ d'Orly. Ils devaient être attribués à des compagnies implantées en France, basées à Orly, respectant les lois sociales et fiscales françaises avec du personnel basé en France. Engagement pour une durée de 4 ans.

Une fois de plus, les personnels ont découvert par voie de presse les dégâts considérables pour leurs emplois, concédés par la Commission européenne et nos dirigeants en octroyant nos slots à des compagnies étrangères.

9 vols Aller/Retour quotidiens consentis à Vueling du Groupe IAG au départ d'Orly, en contrepartie du soutien financier de l'état à Air France, **un nouveau coup porté à notre activité au nom d'une concurrence dite loyale.**

Cette même Commission européenne qui ratifie un accord concernant l'ouverture illimitée du ciel européen en 2024, avec la possibilité d'ouvrir des lignes cargo entre l'Europe et les États-Unis avec le Qatar.

Depuis plusieurs années, les personnels d'Air France ont dû et ont su s'adapter en multipliant les efforts et en subissant les nombreuses restructurations de l'entreprise, **mais pour quel résultat ?**

Au travers de ces décisions et stratégies, c'est la double peine qui s'applique pour les salariés et l'avenir d'Air France qui s'assombrit.

Vos élus et représentants CFE-CGC

